



Les Amis de la Cathédrale de Chartres

Association fondée en 1989, reconnue d'utilité publique en 1998.
Membre fondateur de la Fédération des associations et sociétés des amis de cathédrales.



2024 ADHÉSION et/ou DON

PARTICULIERS

NOM – PRENOM _____

ADRESSE _____

ADRESSE COURRIEL _____

désire verser sa cotisation pour adhésion en qualité de :

- MEMBRE ACTIF : cotisation individuelle 30 € cotisation couple 50 €
 cotisation jeune (18 – 24 ans) 10 €
- MEMBRE BIENFAITEUR : cotisation à partir de 80 € autre _____

souhaite faire un don de _____ €

souhaite faire un don de _____ € dédié à la restauration de l'ensemble des sculptures du Portail sud et de son porche.

Date : _____

- Veuillez enregistrer ce formulaire sur votre ordinateur, le remplir et le joindre à un courriel à l'association : acchartres@aol.com
- ou vous pouvez l'imprimer et l'envoyer par voie postale à : **Les Amis de la Cathédrale de Chartres, BP 30391, 28007 Chartres CEDEX**
- Retournez à la page « paiement en ligne » pour faire votre règlement.

Pour les particuliers, adhésions et dons donnent droit à une réduction fiscale de 66%.

Les reçus fiscaux sont envoyés trimestriellement.

ENTREPRISES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

ADRESSE COURRIEL _____

désire verser sa cotisation en qualité de :

- MEMBRE ACTIF : cotisation à partir de 250 euros
- MEMBRE BIENFAITEUR : cotisation à partir de 500 euros

souhaite faire un don de _____ €

souhaite faire un don de _____ € dédié à la restauration de l'ensemble des sculptures du Portail sud et de son porche.

Date : _____

- Veuillez enregistrer ce formulaire sur votre ordinateur, le remplir et le joindre à un courriel à l'association : acchartres@aol.com
- ou vous pouvez l'imprimer et l'envoyer par voie postale à : **Les Amis de la cathédrale de Chartres, BP 30391, 28007 Chartres CEDEX**
- Retournez à la page « paiement en ligne » pour faire votre règlement.

La loi de 2003 sur le mécénat d'entreprise prévoit que 60% du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés dans la limite d'un plafond de 0.5% du chiffre d'affaires, pour les dons affectés au profit d'œuvres d'intérêt général et d'associations reconnues d'utilité publique.

Merci de votre soutien

- o Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, l'association Les Amis de la Cathédrale de Chartres vous garantit un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.